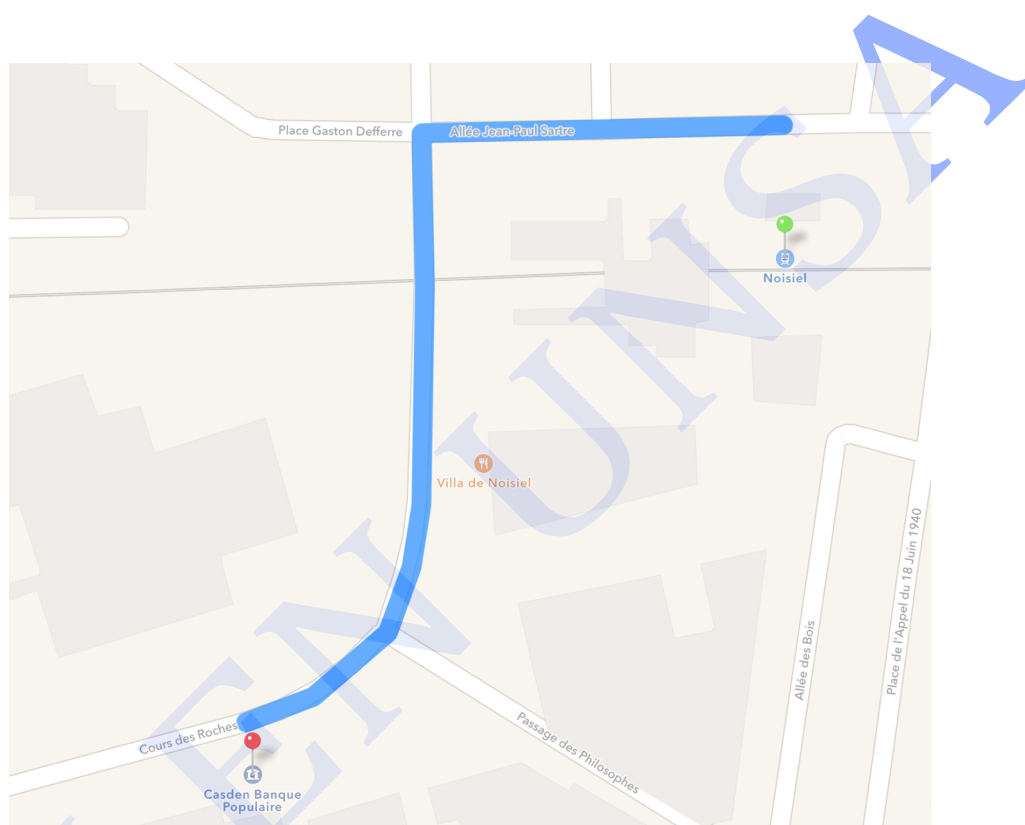


Congrès Noisiel – Informations pratiques

Comment accéder au congrès ?

Le lieu du congrès est très aisément accessible à partir de la station Noisiel du RER A.

Nous rappelons à cet égard que, début mai, chaque congressiste recevra à son domicile une carte de déplacement cinq zones, carte utilisable pour l'ensemble des moyens de transport de la région parisienne.



Nous conseillons vivement aux congressistes d'éviter d'utiliser leur véhicule personnel et de privilégier le déplacement en train. Le tableau suivant présente les parcours à partir des principales gares parisiennes :

Gare du Nord



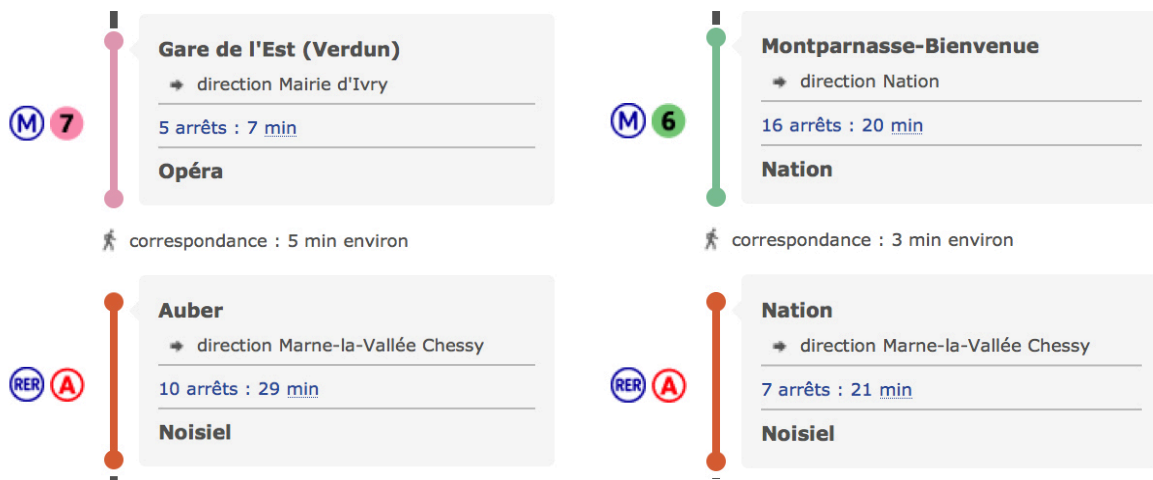
Gare de Lyon



Gare de l'Est



Gare Montparnasse



Pour tout autre déplacement, vous pouvez vous connecter au service en ligne de la RATP : <http://www.ratp.fr/fr/> ; la station d'arrivée et la gare RER de Noisiel (ligne RER A)

Accueil des congressistes

L'accueil des congressistes aura lieu dans le hall du bâtiment de la CASDEN, 91 Cours des Roches. Vos bagages seront pris en charge sur place et seront transportés à votre hôtel. L'accueil des participants débutera à partir de 13h30, toutefois, un buffet sera organisé à partir de 12 heures pour les membres du bureau national (non renouvelables et nouveaux candidats), ainsi que pour les délégués qui en feront la demande à l'adresse : sien@sien-uns-education.org

Qui participe au congrès ?

Chaque responsable académique a reçu une information relative au nombre de délégués de son académie. La constitution de la délégation relève de sa responsabilité.

Il est possible à une académie de demander la présence d'un ou plusieurs délégués supplémentaires. Dans ce cas, l'académie prend charge le financement du transport, de l'hébergement et des repas de ses délégués supplémentaires.

Les frais de séjour des délégués correspondant à la délégation « normale » de chaque académie sont pris en charge par la trésorerie nationale.

Les membres du bureau national en place et les experts associés participent de droit au congrès et ne sont pas à imputer sur la composition sur la délégation académique.

Enfin, tout syndiqué à jour de sa cotisation peut assister, s'il le souhaite, au congrès. L'ensemble des frais restera alors à sa charge.

Attention : pour des questions d'organisation, il est indispensable que les responsables académiques indiquent en amont du congrès la composition de leur délégation. De la même manière, nous engageons les participants hors délégation à se signaler par mail (sien@sien-uns-education.org) en indiquant leurs noms, prénoms et académies de rattachement, ainsi que le(s) moment(s) du congrès au(x)quel(s) ils souhaitent assister.

Remboursement des frais

Dans la limite des contraintes évoquées précédemment, les frais de congrès seront pris en charge par la trésorerie nationale de la manière suivante :

- hébergement : les chambres seront réservées et payées en amont du congrès ;
- repas : aucune forme de défraiement ne pourra être envisagée pour les repas prévus collectivement auxquels un congressistes ne souhaiterait pas participer. Pour les repas « libres », le remboursement sera forfaitaire sur la base de 15 € par repas ;
- transport : sur présentation de son titre de transport de son domicile à Paris, chaque participant congrès, membre de droit de sa délégation académique, sera hier remboursé de ses frais ; ce remboursement interviendra sur place. Nous insistons une fois encore sur le fait que le déplacement en train pour venir jusqu'à Paris et la solution à privilégier. En effet, le stationnement des véhicules peut poser de sérieux problèmes ; les déplacements en voiture pour ceux qui opteraient malgré tout pour ce mode de transport seront remboursés sur la base du tarif SNCF deuxième classe. Les déplacements en avion doivent rester exceptionnels et justifiés. Pour tout transport autre que par SNCF, merci de prendre contact avec le trésorier en amont du congrès (sien@sien-uns-a-education.org).

Comment voter ?

Deux votes individuels seront réalisés en amont du congrès, par voie électronique :

- le vote sur le rapport d'activité (Pour / Contre / Abstention) ;
- le vote pour les postes à pourvoir au bureau national.

L'envoi d'une nouvelle version de la newsletter Infos'SI.EN à l'ensemble des syndiqués permettra d'identifier les éventuels problèmes d'adresse électronique. Les responsables académiques recevront la liste des adresses en erreur, afin de trouver au plus vite une solution pour les intéressés.

L'ensemble des votes intervenant pendant le congrès se fera par mandat. Chaque responsable de délégation académique possédera autant de mandat qu'il y a de syndiqués dans son académie. Ce nombre sera arrêté la veille du congrès et sera notifié aux responsables à leur arrivée. Pour chaque vote, le responsable de délégation académique répartira, le cas échéant après consultation des autres délégués, les mandats de son académie entre les trois items : pour, contre et abstention.

Sont prévus pendant le congrès les votes suivants :

- rapport financier
- motion d'orientation
- motion corporative
- modifications du règlement intérieur

Peuvent intervenir, à la demande des délégués, des votes relatifs à :

- une motion particulière sur un thème précis
- une déclaration solennelle
- un voeu